

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

Le 27 juin 2005,

Madame Suzanne Bouchard
BAPE
Édifce Lomer-Gouin
575, rue St-Amable Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

212

DA12

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Saint-Cyrille-de-Lessard - Complément d'information

Madame,

Nous voulons apporter un complément d'information concernant la disparité importante du tonnage du projet de LET à Saint-Cyrille-de-Lessard versus le tonnage de matières résiduelles enfouies au lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles.

A l'approche de la phase terminale en durée de vie du lieu d'enfouissement sanitaire, la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles (RIGDSAG) a fait des efforts pour que les matières résiduelles provenant des ICI et les CRD ne soient plus enfouies ou du moins soient triées avant d'être acheminées pour l'enfouissement.

Une campagne de sensibilisation par l'adoption du règlement interne numéro 16-2004 a été faite auprès des municipalités desservies par le lieu d'enfouissement sanitaire dont nous joignons une copie à la présente.

Le tonnage plus restreint des matières résiduelles enfouies des dernières années s'explique par les mesures intérimaires mises de l'avant par la RIGDSAG.

Il va s'en dire que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny aura à s'adapter à la réalité du volume de matières résiduelles qu'elle aura à enfouir et planifier son développement et ses aménagements selon ses réalités.

En espérant que ces informations additionnelles vous seront utiles, veuillez agréer, madame Bouchard, l'expression de nos meilleures salutations.

**LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY,**

**Martine Fortin,
Secrétaire-trésorière**